

NOTE DE PRÉSENTATION

Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « La Dombes »

Projet d'arrêté préfectoral portant approbation du DOCOB révisé des sites Natura 2000 ZPS FR 8212016 et ZSC FR 8201635 « La Dombes »

Contexte réglementaire

Conformément à la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2002 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) révisé des sites Natura 2000 ZPS FR 8212016 et ZSC FR 8201635 « La Dombes » est soumis à la consultation du public avant signature.

Contexte général

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Pour la gestion de ces sites, la France a adopté une démarche de concertation et de contractualisation. De ce fait, pour chaque site, DOCOB définit les principaux enjeux du site, les objectifs et les mesures à mettre en œuvre afin de conserver dans un état favorable les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site.

Le DOCOB a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales. Il est donc rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le processus est suivi par le Comité de pilotage du site.

Une fois achevé, le document est validé par le Comité de pilotage du site Natura 2000, fait l'objet d'une consultation du public, puis est approuvé par arrêté préfectoral pour être mis en œuvre.

Il peut ensuite être révisé. Cette révision est menée dans les mêmes conditions que celles présidant à son élaboration initiale.

Le DOCOB comprend :

- Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site (qui constitue le diagnostic écologique du site), les mesures réglementaires de protection qui y sont, le cas échéant, applicables, les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières ;
- Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration du bon état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt

communautaire dans le respect des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;

- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;
- Un ou plusieurs cahier(s) des charges type(s) applicable(s) aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière ;
- L'indication des dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées ;
- Une ou plusieurs charte(s) Natura 2000.

Le document d'objectifs des sites Natura 2000 ZPS FR 8212016 et ZSC FR 8201635 « La Dombes »

Le site, Natura 2000 de la Dombes est désigné au titre des directives européennes dites « Habitats » et « Oiseaux ». Il est le plus grand site de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA). Son périmètre a été revu en 2008 pour intégrer les étangs, ainsi que leurs périphéries et atteindre une surface de 47 656 ha.

Le site dispose d'un DOCOB depuis 2004. Il s'est avéré nécessaire de mettre à jour l'état des lieux, d'intégrer les nouvelles connaissances naturalistes, de réactualiser le diagnostic socio-économique et de redéfinir les enjeux, les objectifs et les actions pour les années à venir.

La révision du document a été engagée en 2018. L'opérateur est la Communauté de communes de la Dombes.

Le DOCOB a été validé par le comité de pilotage du site le 05 juillet 2021.

La consultation du public

Le projet d'arrêté préfectoral, pris en application de l'article R414-8-3 du code de l'environnement, a pour but **d'approuver le document d'objectifs**.

La consultation est ouverte **du 04 avril 2022 au 25 avril 2022 inclus** sur le site internet des services de l'État dans l'Ain :

<http://www.ain.gouv.fr/participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-r811.html>

Les observations du public peuvent être faites directement à l'adresse mail suivante :
ddt-espaces-naturels@ain.gouv.fr

ou être adressées, dans les mêmes délais, par voie postale à l'adresse postale suivante :
Direction Départementale des Territoires
Service protection et gestion de l'environnement
(Consultation du public Natura 2000)
23, rue Bourgmayer
CS 90410
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

À l'issue de cette phase de consultation, une note synthétisant les observations du public et la suite qui aura été donnée sera publiée sur le site internet des services de l'État dans l'Ain.